

Province de Québec

*Municipalité régionale de
comté de La Haute-Yamaska*

MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

Avis est par les présentes donné, que, le rôle de perception de toutes les taxes pour l'année 2017, tant générales que agricoles, a été complété et donné au bureau de la comptabilité, 136 rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton (Québec) et que toutes les personnes dont les noms y apparaissent sont tenues d'en payer les sommes mentionnées.

Que les comptes de taxes sont adressés aux contribuables inscrits au rôle d'évaluation en vigueur et que leur envoi sera effectué en date du 27 janvier 2017.

Que les taxes sont payables en quatre (6) versements échéants le 27 février 2017, le 13 avril 2017, le 29 mai 2017, le 13 juillet 2017, le 28 août 2017 et le 11 octobre 2017. Qu'un intérêt de douze (12%) pourcent l'an sera chargé sur toutes les taxes, compensations et tarifs imposés à compter de leur date respective d'échéance.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 17 janvier 2017.



Daniel Moreau
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je, soussigné, Daniel Moreau, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 17 janvier 2017, entre 8h et 17h. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 janvier 2017.



Daniel Moreau
Directeur général et secrétaire-trésorier